

MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l'EURE
Arrondissement de BERNAY
Tél / 02 32 42 86 71
mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION 12/2024 Commune de SAINT MARTIN SAINT FIRMIN

Le Maire de la commune de SAINT MARTIN SAINT FIRMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

Vu le Code de la route et notamment l'article R 411-8

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie

Vu la demande 802659268 de l'entreprise COLAS France VAL DE REUIL représentée par Mr LE RAT Kévin sise PI INCARVILLE, 27100 VAL DE REUIL en date du 22 mai 2024, de réaliser des travaux de réfection de voirie à Rue des Bigards.

ARRETE

ARTICLE 1- L'entreprise COLAS France VAL DE REUIL est autorisée à effectuer les travaux de réfection de voirie à Rue des Bigards.

ARTICLE 2- Les travaux sont prévus pour démarrer le 24 mai 2024 et pour une durée de 30 jours calendaires.

ARTICLE 3- La circulation des véhicules sera suspendue dans les deux sens de circulation. Le stationnement des véhicules sera interdit. Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4- Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 5-

- Madame Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN et
- M. le Directeur de l'entreprise chargé des travaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Ampliation adressée à la Gendarmerie de SAINT GEORGES DU VIÈVRE

à ST MARTIN ST FIRMIN le 23 mai 2024

Le Maire
Anne-Marie ROËLENS

